

Mairie de Lisses
 Information jeunesse
 2 rue Thirouin 91090 Lisses
 Tél. 01 69 91 09 43
 pij@ville-lisses.fr

FICHE D'INSCRIPTION PARENTS

Date d'inscription :

DEMANDEUR

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél 1 : Portable 1 :

Mail 1 :

Tél 2 : Portable 2 :

Mail 2 :

Nombre d'enfants : Ages :

TYPE DE GARDE

Régulière Occasionnelle

DISPONIBILITES

Périodes scolaires	L	M	Me	J	V
Avant 8h30					
8h30-11h30					
11h30-13h30					
13h30-16h30					
16h30-18h					
Après 18h					
Après 22h					

Vacances scolaires	L	M	Me	J	V
Avant 8h30					
8h30-11h30					
11h30-13h30					
13h30-16h30					
16h30-18h					
Après 18h					
Après 22h					

Week-ends Jours fériés	S	D	JF
Avant 8h30			
8h30-11h30			
11h30-13h30			
13h30-16h30			
16h30-18h			
Après 18h			
Après 22h			

Description des taches

.....

Souhaiteriez-vous de l'aide aux devoirs ? oui non

Pour quel(s) niveau(x) scolaire(s) :

Souhaiteriez-vous du soutien scolaire ? oui non

pour quelle matière :

Souhaiteriez-vous une personne véhiculée ? oui non

Souhaiteriez-vous une personne avec un BAFA ? oui non

Souhaiteriez-vous une personne ayant la formation baby-sitting ? oui non

Je certifie les informations ci-dessus exactes et reconnais avoir pris connaissance de la décharge et de la charte ci-jointes signées.

Nom : Prénom :

Fait à : Le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

FORMULAIRE DE DECHARGE

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

- Le réseau baby-sitting, proposé par l'Information Jeunesse, est un service entièrement gratuit de mise en relation entre parents et jeunes recherchant un job de baby-sitter ;
- L'IJ n'est en aucun cas l'employeur de ces jeunes gens, aucun contrat ne liant l'Information Jeunesse à ces derniers ; par conséquent, le personnel de la Maison de la jeunesse n'effectuera aucune sélection parmi les candidatures ;
- C'est aux parents et aux baby-sitters de se mettre d'accord sur les termes du contrat et de s'y tenir. L'IJ n'intervient dans aucune de ces étapes. Toute autre tâche devra faire l'objet d'une entente préalable avec le ou la baby-sitter ;
- Tout litige intervenant entre parents et baby-sitters devra être réglé directement entre les deux parties concernées ;
- L'IJ est dégagé de toute responsabilité en cas de problème entre parents et baby-sitters.

Je soussigné(e)
déclare avoir pris connaissance des conditions citées ci-dessus.

Fait à : Le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)